

LE PETIT JOURNAL CGT DE LA DISI PARIS NORMANDIE

EDITO

La CGT Disi Paris Normandie souhaite une excellente rentrée à ses militants, ses adhérents, ses sympathisants et tous ses lecteurs.

Excellente rentrée également à nos nouveaux arrivantsPAU, programmeurs analystes, PSE Bienvenue à la Disi PN !.

Vous trouverez, toute l'écoute dont vous avez besoin, auprès de vos représentants CGT et des réponses concrètes à vos préoccupations. Nous espérons que vous avez passé d'excellentes vacances car la rentrée va être chargée et sous le signe de l'action, afin de faire aboutir nos légitimes revendications !

N'oublions jamais ceux, qui en 1936, se sont battus pour que l'on obtienne des congés payés. Nous leur dédions ce numéro spécial rentrée.

Que leur courage et leur détermination soient une source d'inspiration pour chacun !

Bonne lecture.

Faites circuler !

*Si cet été vous posez vos fesses sur le sable,
c'est parce que d'autres ont bougé les leurs !*



**ET TOI TU FAIS QUOI?
ADHERE !**

Baromètre de satisfaction des utilisateurs de l'informatique de la DGFIP : la Direction se vante des ses 36 % de réponses.

**La CGT a retrouvé les 64% restant
...noyés sous la charge de travail!**



La CGT a pu constater que la DGFIP a publié son baromètre de satisfaction des utilisateurs de l'informatique 2015. Elle se vante même du taux de réponse de 36%.

La CGT se demande donc naturellement où sont donc passés les 64% manquant ???... Ceux qui n'ont pas répondu. Ceux qui ont autre chose à faire. Cette majorité absente. C'est inquiétant.

D'ailleurs s'agissant de l'assistance informatique : nous avons constaté que les utilisateurs semblent de moins en moins satisfaits de leur assistance informatique et ce depuis 2013. (la note passe de 7,5 à 7 en 3 ans).

Ce n'est pas un hasard. **La CGT dénonce régulièrement le manque d'effectifs, dans les CID notamment.**

Malgré tout, les résultats de l'assistance sont remarquables, quand on on sait les réductions d'effectifs qu'ils subissent au quotidien. Les agents tiennent encore le choc! Quel professionnalisme !

La DG leur doit une fière chandelle. A eux seuls ils parviennent à limiter la casse... mais pour combien de temps?

La CGT exige que les effectifs soient abondés a minima d'autant d'agents qu'il y avait avant la fusion !

CANICULE : plus jamais ça !

Fin juin, un pic caniculaire s'est abattu sur la France et comme les fois précédentes, personne pour prendre la moindre décision.

A Orléans, les personnels de l'ESI (qui est totalement vitré) ressemblaient à des souris piégées dans un terrarium en plein désert !!!

Le lundi 29 juin, 28° dehors, **35° à l'intérieur** malgré les stores fermés depuis 8 heures, la clim. à fond et tous les ventilateurs en marche.



Mardi 30 juin, la température extérieure annoncée, 37° nous laissait présager du pire. Même scénario que la veille sauf qu'une climatisation mobile (qui n'a pas cessé de se mettre en surchauffe) est venue compléter la panoplie.

La CGT qui, dès le matin avait prévenue que les agents de l'AT utiliseraient leur droit de retrait si la température dépassait 35°, s'est vu répondre que le chef de centre (informé par téléphone que la révolte couvait) **considèrerait cela comme un abandon de poste dont il faudrait assumer les conséquences.**

Résultat : **à 18 heures, le service de l'AT enregistrait 41,7° !!!**

Le lendemain, l'AT a fermé à 17 heures... la climatisation vérifiée et réglée, sauf que cela a pris 3 jours... autant dire qu'on a pu cuire des oeufs sur le dos des agents pendant ce temps.

La CGT pose donc les questions suivantes:

Qui donc assumera les conséquences en cas de malaises des agents... ou plus dramatique ?

D'ailleurs un décès peut il être décevement considéré comme un abandon de poste?

Déménagement à Rouen

Le dernier Comité technique Local du 23 juin 2015 a été l'occasion de demander QUAND est-ce que les agents de l'ESI Rouen Jean Moulin devront déménager vers l'ESI de Rouen les Mouettes.

Réponse de la Disi "**ça va se faire, il y aura certainement une annonce à la rentrée.**"

La CGT a donc rappelé à la Disi la **très forte opposition des agents à ce projet, à plus de 80%.**

Et que **les frais ne DOIVENT pas être supportés par les agents** qui doivent subir ce déménagement imposé.

- comme le **temps perdu dans les transports, le coût des transports**, l'achat d'un véhicule, un changement de logement, un déménagement.... ?

- **l'absence de restauration digne de ce nom** : le rapport qualité-prix de l'AGRIA de Rouen semble d'ores et déjà impossible à atteindre!

La Disi considère que ce sont des économies de loyers budgétaires.

FAUX ! Ce sont des économies ponctionnées sur le dos des agents !

ET CE N EST PAS ACCEPTABLE!

À combien la disi estime-t-elle le préjudice sur toute une vie et **combien versera-t-elles à titre d'indemnité?**

CHSCT : oui, vous pouvez compter sur la CGT !

Depuis la démission de la précédente secrétaire de Solidaires, aucune candidature n'avait été présentée par les trois organisations syndicales pour tenir le secrétariat du CHSCT.

La présidente nous ayant informé que cette situation pourrait provoquer l'annulation des réunions du comité, La CGT s'est donc portée candidate afin que cette instance puisse continuer à siéger et défendre la santé et les conditions de vie au travail des agents.

Mme BOUZOUINA, secrétaire de la section CGT Disi Paris-Normandie, a ainsi été élue à la main levée, et ce, malgré l'abstention massive d'un syndicat que l'on citera pas !

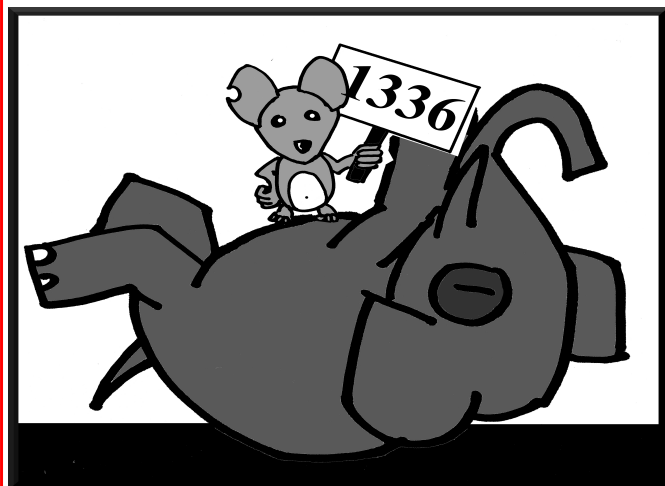
Une nouvelle fois la CGT est là quand on a besoin d'elle !

Quand boire du thé devient un acte militant !

La CGT FRALIB s'est battue 1 336 jours contre la liquidation de leur outil de travail.

Ils se sont rassemblés en SCOP-TI société coopérative ouvrière provençale de thés et tisanes pour permettre à leur activité de survivre.

Les coopérateurs ont bien l'intention de relancer



leur activité avec un trésor de guerre de 17,5 millions d'€ dont une partie provient de leurs indemnités de licenciement.

Au sein d'une organisation résolument orientée vers l'humain, moins hiérarchisée, où chaque voix compte et qui améliore les bas salaires (1 600 € net minimum).

Bref, pour la pause au boulot, vous saurez quoi acheter ! « 1336 » : symbole de lutte et de victoire de la petite souris contre l'éléphant.

Heures supplémentaires à Meyzieu : l'unité a payé !

Suite à une pétition qui a été remise à leur Direction, les agents de Meyzieu ont été informés que le dispositif spécifique relatif aux heures supplémentaires existant depuis le CTPC du 27 novembre 2007 était maintenu contrairement à ce que précisait un courriel DGFIP du 2 juillet.

Les règles de récupération des heures supplémentaires resteront donc inchangées !

A moins que le nombre de signatures n'ait fait reculer l'administration ... allez savoir !

EN TOUT ETAT DE CAUSE LA MOBILISATION A PAYE !

La crise oui ! mais pas pour tout le monde !

Il y a 30 ans, les dividendes versés représentaient 10 jours de travail. Aujourd'hui : 45 jours ! Un vrai scandale !

En 1983, pour 100 euros de salaires, les entreprises versaient 7 euros de dividendes ; aujourd'hui, c'est 34 euros.



En 2016, les 1 % les plus riches posséderont plus que le reste de la population mondiale. L'ONG Oxfam a calculé que l'an prochain, le patrimoine cumulé des 1 % les plus riches du monde dépassera celui des autres 99 % de la population, à moins de freiner la tendance actuelle à l'augmentation des inégalités.

Les 80 personnes les plus riches du monde possèdent autant que 3,5 milliards de personnes.

A noter que ce chiffre s'élevait à 388 en 2010. En termes nominaux, le patrimoine des 80 personnes les plus riches du monde a doublé entre 2009 et 2014. La concentration de la richesse n'est plus à démontrer.

LA CGT EXIGE LA JUSTE REPARTITION DE CES RICHESSES !

MONOPOLE ET CONCURRENCE

Depuis "l'ouverture du marché de l'énergie" et la fin du monopole d'EDF et de GDF en 2007, **le prix de l'électricité a augmenté de 49 % et celui du gaz de 36 %.**

Et cela ne va pas s'arranger avec la privatisation des barrages qui font le socle du mix énergétique français. En effet, au détour de la loi dite de « transition énergétique », il est prévu la privatisation des barrages, source d'énergie qui sert à réguler les pics de consommation.

Gageons que les futurs acheteurs sauront vendre au prix fort l'énergie hydraulique.

C'est beau la politique, non?!

Chaque année, entre 2003 et 2014, les sénateurs UMP (aujourd'hui Les Républicains) se voyaient remettre un « petit chèque » d'une valeur rondelette de 8 000 € juste avant Noël.

De quoi passer de bonnes fêtes !*

Bien entendu l'enveloppe était donnée à discrétion.

Durant cette période quinze millions d'euros* se sont tranquillement libérés des caisses de l'UMP pour servir les intérêts personnels de certains éminents membres du parti politique. Elle est pas belle la vie ?!

* Source Mediapart

Encore 2 548 emplois supprimés !

Présentation du Projet de loi de finances 2016 : aux Finances encore 2 548 emplois supprimés !



Depuis 15 ans le rythme ne faiblit pas, et c'est **plus de 30.000 collègues qui manqueront dans les services l'année prochaine**, à besoin constant, alors que nous faisons l'expérience tous les jours de l'attente croissante de la société vis-à-vis de nos services.

Ces 2548 emplois supprimés c'est autant de perspectives de carrières, de mutations, de promotions et d'avancement qui sont définitivement supprimées...

C'est autant de travail qui doit être absorbé par les collègues restant, qui dégrade définitivement leurs conditions de travail.

Et ce ; SANS AUCUNE COMPENSATION ! Ne serait-ce que financière.

Ma sécurité sociale j'y tiens !!!!

La fraude à la Sécurité sociale représente 25 milliards d'euros par an.

Le rapport de la cour des comptes de 2014 sur la Sécurité sociale estime que **98 % de ces fraudes sont imputables à l'EMPLOYEUR** (travail dissimulé, heures supplémentaires non payées, abus de contrats précaires...).

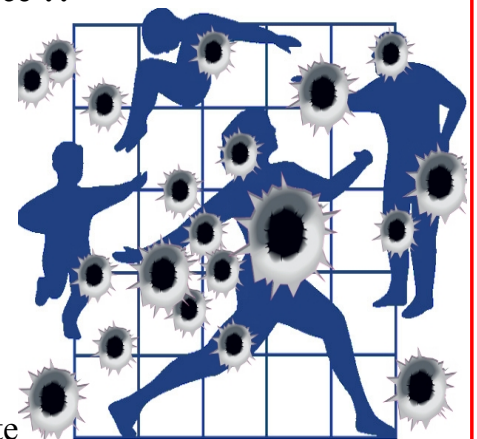
Et pourtant? l'Etat continue d'accorder 30 milliards d'exonération de cotisations tous les ans sans conditions.

Et l'on devrait leur confier les yeux fermés le prélèvement à la source ?!

Le salaire, c'est aussi **MA PROTECTION SOCIALE** car **augmenter seulement de 1 % les salaires, correspond à générer 2,2 milliards de recettes en plus pour la Sécurité sociale**

Le salaire ne se limite pas à ce qui est viré chaque mois sur votre compte en banque (le salaire net), mais inclut également les cotisations sociales (la part salariale et la part « patronale »). **Les cotisations dites « patronales » sont de l'argent que l'entreprise vous doit au titre de votre travail, comme votre salaire.**

Donc c'est VOUS que les patrons malhonnêtes volent en fraudant ainsi!



APPREN TISSAGE ...

Nos ministres ont la bonne idée, après avoir raboté de façon drastique les effectifs de la DGFIP depuis plus de 10 ans, de nous infliger une charge de travail supplémentaire : former des apprentis avec effet immédiat – bien entendu- pour septembre 2015. Beau défi !

Former un apprenti qui porte un projet d'étude professionnel, une qualification, un diplôme n'est pas inné ! C'est son avenir qui est en jeu ! Ce n'est pas à prendre à la légère !

Dispose-t-on de ressources humaines pléthoriques pour mener à bien cette mission supplémentaire ?

En outre et ce n'est pas rien : comme cela a été formulé : le maître de stage doit avoir un niveau au moins équivalent au diplôme que l'apprenti désire acquérir.

Il y a ici un problème manifeste de titre qui va primer sur le grade et qui casse donc le statut fonction publique. (carrières et avancement VS diplômes avant embauche). En effet on sait tous que certains cadres C sont diplômés à Bac + 5, alors que certains cadres A n'ont pas le Bac.

En 2015 la DGFIP s'est engagée à accueillir **200 apprentis**, dont 27 en situation de handicap, et 301 en 2016, dont 43 en situation de handicap. (la note date du 4 juin !!!!comment prendre les choses en avance à la DGFIP !!?)

Pour l'informatique : 52 apprentis en 2015 (42 en Disi) dont 6 en situation de handicap

Pour la DISI Paris Normandie, ce sera 4 apprentis de niveau 3 (BTS et assimilé ou licence professionnelle) à partir du 1er septembre 2015 répartis sur les sites de développement (Versailles St Cloud, Nanterre, Caen, Rouen Les Mouettes).

...ET SERVICE

Comme si cela ne suffisait pas : on nous rajoute une couche de Service Civique ! Ou comment mettre en place du vacataire low-cost pour palier le déficit "titanesque" d'effectifs.

Les services forment déjà leurs propres collègues stagiaires (C, B, A...), les agents PACTE, plus les apprentis... et maintenant les volontaires au service civique.

Sachant que tous ces publics doivent être formés et suivis par un tuteur ou maître d'apprentissage. La question se pose simplement : "Où va on trouver les ressources nécessaires !?" alors que l'on a de cesse de nous les supprimer.

Dès septembre 2015 ce sont 3 directions expérimentales qui s'y collent : la DRFIP 35, la DRFIP 59 et la DDFIP 93.

CIVIQUE

Pour la CGT Finances Publiques, il est inadmissible de combler artificiellement les vacances d'emplois au détriment de recrutement de fonctionnaires sous statut.



Dans sa Lettre ouverte au directeur général, du 23/07/2015, la CGT Finances Publiques exige la suspension du dispositif d'expérimentation. Elle demande un point à l'ordre du jour au prochain CTR, départ d'un cycle de discussion.

Le MEDEF veut diriger notre formation, l'ENFiP applaudit !

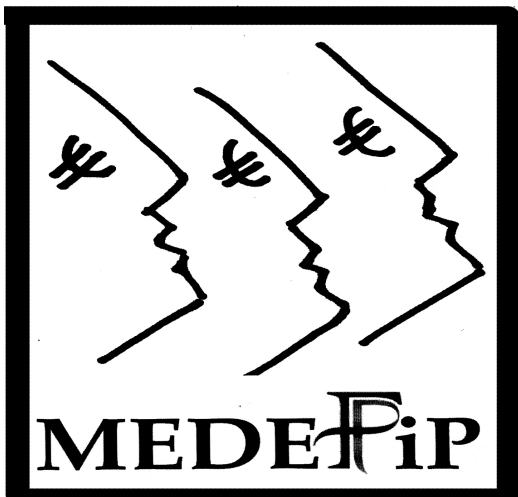
Dans une note du 29 juin 2015, l'administration, met en place des stages obligatoires en entreprises et au sein d'une collectivité locale pour les inspecteurs stagiaires, respectivement affectés sur des missions de contrôle fiscal ou sur des missions liées à la gestion des secteurs publics locaux.

Brièvement expérimentés par l'ex-DGI, mais non convaincue de leur utilité, l'administration les avait abandonnés.

Le but de la DG n'est donc pas de mieux former les stagiaires mais plutôt de « **sensibiliser les stagiaires sur les bonnes attitudes de savoir-être et de courtoisie à adopter vis-à-vis des structures qui les accueilleront** » !

La DG estime que les agents dans l'exercice de leurs fonctions "dérangent" les entreprises ...ou bien qu'ils ne connaissent pas les bonnes manières !?

Des stages pour plaire au patronat puisque la note précise que les entreprises qui accueilleront les stagiaires seront désignées par le MEDEF.



Pourquoi se cacher ? La table ronde organisée fin juillet par l'ENFiP comptait déjà des représentants du MEDEF. **Ceux qui croient encore en la neutralité de l'Etat, en seront pour leur frais... la DG elle même ne fait plus semblant d'y croire.**

LE RIFSEEP EN 3 MOTS

ARBITRAIRE INDIVIDUALISATION INEGALITE

Le **RIFSEEP** = Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel s'appliquera à toute la fonction publique d'Etat et **remplacera TOUTES les autres primes dès le 1er janvier 2017.**

Il se compose de deux parties :

LA PLUS NOCIVE : l'indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) :

- **Fonction** : classement en différents groupes. Le rattachement à un groupe dépend de l'autorité locale (directeur régional ou départemental) avec un classement type théoriquement fourni par chaque ministère.

- **Sujétions** : classement en fonction des contraintes du poste. **Complètement aléatoire et soumis au bon vouloir de l'autorité locale** en fonction de ses affinités, de ses priorités et de ses objectifs.

- **Expertise** : selon la connaissance du métier réelle ou supposée de l'agent et évaluée par la hiérarchie locale.

Sur tous ces points, en pratique : aucune possibilité d'intervention ni de recours des syndicats car les différentes cotations ne sont pas soumises aux CAP.

ET LA PLUS ARBITRAIRE : un complément annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Tout est dans l'énoncé, **ce sera fonction de l'évaluation de l'agent par le supérieur et il pourra représenter de 10 % (cat C) à 15 % (cat A) du régime indemnitaire.**

POUR LA CGT, C'EST NON !!!

PPCR où le CHANTAGE éhonté de Mme LEBRANCHU

Plusieurs mois de rencontres et de groupes de travail PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) Fonction Publique pour aboutir à ça ; **entre 31 et 74 € bruts supplémentaires par mois** mais avec un étalement de la mesure jusqu'à 2020 ! C'est bien en deçà des pertes de salaires provoquées notamment par le gel du point d'indice !

Depuis, l'année 2000, les fonctionnaires ont vu leur rémunération baisser de 15 %. Sur la grille C, il faudra toujours 11 ans pour gagner 12 points d'indice ! Bref, un toilettage qui ne résistera même pas à la hausse prévisible du SMIC. Et que dire de l'application progressive sur 4 ans de ces nouvelles grilles?

Aussi pour "soit disant" gagner quelques euros sur les 1ers échelons, les syndicats devraient signer sans regarder le bas de la page. Il faut donc bien **dénoncer le chantage**; car le montage est bien ficelé, la mécanique bien huilée et le moteur bien rodé dans un simulacre de dialogue social.

Ceci impliquerait d'accepter tacitement TOUTES les autres clauses néfastes dont les plus nocives suivent ci-dessous :

- l'étalement des échelons. Exemple : pour le passage d'un échelon à l'autre il faudra non plus attendre 2 ans! Mais 2 ans + 6 mois...
- l'acceptation tacite de la mobilité (forcée bien entendu!!!)
- l'acceptation tacite des regroupements interministériels et des mutualisations

Et ça pour l'informatique DGFIP : IL N'EN EST PAS QUESTION !!!

Pour la CGT, augmenter les salaires c'est juste et c'est possible (pour ne pas dire que c'est juste possible). Mais il n'est pas question de se faire enfler sur le reste !!! Une consultation est organisée pour décider de la signature ou non de la CGT.

La main gauche ? ou la main droite ?



Nous contacter :

cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr

Notre site :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/781/>

J'ai compris ! Donc J'ADHERE à la CGT :

NOM : Prénom :
Grade : Échelon : Temps partiel : si oui combien%
Lieu de travail :
Tél Adresse électronique :
Date : Signature :

A retourner à:

**Véronique Martin, ESI d'Orléans, 6 av. de Concyr,
45071 ORLEANS CEDEX 2**



S'inscrire aux messages d'informations de la CGT :

c'est gratuit et sans engagement, tu envoies juste un message à la section :

cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr

en précisant en **objet : abonnement infos** (tu pourras te désabonner à tout moment par simple courriel transmis à la même adresse).